



**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU SMED13**

**Séance du 26 novembre 2021
Présidence : Didier KHELFA**

N°2021- 36

OBJET : Attribution des crédits article 8 (répartition 2021, réalisation 2023) travaux d'enfouissement réseaux électriques,

L'an deux mil vingt et un et le 26 novembre à 14h30, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire au SMED13 à Miramas.

Etaient présents : voir liste jointe.

Constatant que le quorum est atteint :

Le Président expose

POUR MEMOIRE

Le 22 décembre 2020 marque la signature de la convention de concession entre le SMED13, ENEDIS et EDF, pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente pour la période 2021-2050.

Pour la période 2021-2025, une convention d'aménagement esthétique des réseaux SMED13-ENEDIS, pour l'application de l'article 8 du nouveau cahier des charges de concession, a également été signée.

Cette dernière a pour objet de déterminer les modalités de mise en œuvre de l'article 8 du cahier des charges de concession pour améliorer la gestion des opérations et optimiser les ressources allouées, notamment sur le plan administratif et financier.

- Montant de la contribution d'ENEDIS :

Le Concessionnaire participera au financement à raison de 40 % du coût hors TVA des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante aux fins d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession.

Le montant de la contribution du Concessionnaire aux projets d'aménagement esthétique des ouvrages de la concession en application de l'article 8 du cahier des charges sera établi dans la limite de 1 200 000 € (un million deux cent mille euros) par an et se décomposera de la manière suivante :

- Un montant de 700 000 € qui sera affecté en cofinancement Enedis sans conditions sur la nature des travaux ;
- Un montant de 500 000 € qui sera affecté en cofinancement Enedis exclusivement sur des opérations esthétiques contribuant à la résorption du réseau BT fils nus.

L'attribution de l'enveloppe dédiée à la résorption du réseau BT fils nus de 500 000€ par an se fera au prorata du mètre linéaire de réseau BT fil nu déposé par rapport à l'ensemble du réseau aérien déposé.

REPARTITION ARTICLE 8 - 2021

Cette année, 24 nouveaux dossiers de demande de participation ont été déposés au SMED13, pour un montant total de travaux projetés de 4 800 038 € HT.

Soit un montant de demande de participation Article 8 de 1 122 715 €.

Il est proposé de retenir de nouveaux critères d'attribution et d'harmoniser les plafonds d'aides (notamment pour Aix en Provence – initialement plafonnés à 180 000 € avec 50 % de participation Enedis), conformément au nouveau cahier des charges de concession.

Nouveaux critères d'attribution :

- Câblage dans fourreaux existants en réservation,
- Opération coordonnée avec d'autres travaux,
- Suites d'un programme déjà entamé et réalisé les années précédentes,
- Consommation des crédits,
- Résorption des réseaux basse tension fils nus.
- Suites d'un programme déjà entamé et réalisé les années précédentes,

Les plafonds d'aide :

- 120 000 € pour les communes de moins de 20 000 habitants,
- 150 000 € pour les communes de plus de 20 000 habitants,
- 220 000 € pour la ville d'Aix en Provence (40 % de participation).

Il est également proposé de ne pas appliquer de plafond pour l'enfouissement des câbles basse tension fils nus.

L'objet de la commission est d'étudier une répartition de :

- **La participation financière Article 8 pour l'année 2021 (année de réalisation 2023) d'un montant de 700 000 € (sans conditions sur la nature des travaux) et de 500 000 € pour la résorption du réseau BT fils nus.**

N° SMED	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPERATION HT	% dépose Torsadé	APS HT Torsadé	ART 8 Torsadé	RETENU ART 8 Tors	dépose Fils Nus	APS HT Fils Nus	ART 8 Fils Nus	RETENU ART 8 Fils N
2021.ENV.SMED.013	ALLEINS	Avenue Jean Moulin (Tr 2).	71 028 €	100 %	71 028 €	28 411 €	28 411 €				
2021.ENV.SMED.029	BOULBON	Avenue de la Montagnette.	148 126 €	100 %	148 126 €	48 000 €	48 000 €				
2021.ENV.SMED.005	CARRY-LE-ROUET	Avenue Blanche Calvet - Impasse de la Vierge.	143 899 €	100 %	143 899 €	48 000 €	48 000 €				
2021.ENV.SMED.038	EYGALIERES	Chemin du Bagna (Tr 3 - HTA).	136 765 €	100 %	136 765 €	48 000 €	48 000 €				
2021.ENV.SMED.048	GARDANNE	Avenue de Mimet.	569 872 €	100 %	569 872 €	60 000 €	60 000 €				
2021.ENV.SMED.012	GRANS	Rue de l'enclos.	311 618 €	100 %	311 618 €	48 000 €	48 000 €				
2021.ENV.SMED.019	MARIGNANE	Avenue Lacanau Phase 2 (Tr 2).	305 701 €	100 %	305 701 €	60 000 €	60 000 €				
2021.ENV.SMED.070	MOLLEGES	Chemin du Bouscaron.	173 265 €	100 %	173 265 €	48 000 €	48 000 €				
2021.ENV.SMED.069	NOVES	Chemin du Jeu de Mail (Tr 2).	170 268 €	100 %	170 268 €	48 000 €	48 000 €				
2021.ENV.SMED.055	PARADOU	Chemin de Saint Eloi et impasse du Chichois.	135 663 €	100 %	135 663 €	48 000 €	48 000 €				
2021.ENV.SMED.016	PELISSANNE	Rue Fontainebleau.	226 537 €	64 %	145 242 €	48 000 €	48 000 €	36 %	81 294 €	32 518 €	32 518 €
2021.ENV.SMED.027	PEYROLLES-EN-PROVENCE	Rue des Ecoles et Rue Clément Carbonnel (RD62a).	105 753 €	24 %	25 625 €	10 250 €	10 250 €	76 %	80 128 €	32 051 €	32 051 €
2021.ENV.SMED.039	ROGNONAS	Petit chemin d'Aries (Tr 2).	129 667 €	100 %	129 667 €	48 000 €	48 000 €				
2021.ENV.SMED.076	SAINT-CHAMAS	Rue Marceau Gautier, Avenue des 53 (Tr 3).	119 447 €	100 %	119 447 €	47 779 €	47 779 €				
2021.ENV.SMED.001	SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	Allée de la plage d'Arthur (Tr 2), Allée de Patorgue et Saint Louis.	161 159 €	100 %	161 159 €	48 000 €	48 000 €				
2021.ENV.SMED.010	THOLONET	Avenue Louis Destrem (RD 64E en agglomération) + Chemin Brunette et Belle Fille.	192 502 €	100 %	192 502 €	48 000 €	48 000 €				
			3 101 269 €			734 440 €	734 440 €			64 569 €	64 569 €
					ENVELOPPE 2021 :	700 000,00 €	<i>Reste à répartir :</i>		ENVELOPPE 2021 :	500 000 €	<i>Reste à répartir :</i>
						-34 440 €					435 431 €

Il est proposé de :

- Demander l'approbation des crédits article 8 (répartition 2021, réalisation 2023) travaux d'enfouissement réseaux électriques,
- Autoriser le Président à signer les conventions de financement et lancer et signer les marchés d'études et de travaux pour lesquels le SMED13 est maître d'ouvrage.

Le Bureau Syndical après en oui l'exposé et après en avoir délibéré,

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés de :

Article 1 : Approuve les crédits article 8 (répartition 2021, réalisation réseaux électriques,

N° SMED	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPERATION HT	% dépose Torsadé	APS HT Torsadé	ART 8 Torsadé	RETENU ART 8 Tors	% dépose Fils Nus	APS HT Fils Nus	ART 8 Fils Nus	RETENU ART 8 Fils N
2021.ENV.SMED.013	ALLEINS	Avenue Jean Moulin (Tr 2).	71 028 €	100 %	71 028 €	28 411 €	28 411 €				
2021.ENV.SMED.029	BOULBON	Avenue de la Montagnette.	148 126 €	100 %	148 126 €	48 000 €	48 000 €				
2021.ENV.SMED.005	CARRY-LE-ROUET	Avenue Blanche Calvet - Impasse de la Vierge.	143 899 €	100 %	143 899 €	48 000 €	48 000 €				
2021.ENV.SMED.038	EYGALIERES	Chemin du Bagna (Tr 3 - HTA).	136 765 €	100 %	136 765 €	48 000 €	48 000 €				
2021.ENV.SMED.048	GARDANNE	Avenue de Mimet.	569 872 €	100 %	569 872 €	60 000 €	60 000 €				
2021.ENV.SMED.012	GRANS	Rue de l'enclos.	311 618 €	100 %	311 618 €	48 000 €	48 000 €				
2021.ENV.SMED.019	MARIGNANE	Avenue Lacanau Phase 2 (Tr 2).	305 701 €	100 %	305 701 €	60 000 €	60 000 €				
2021.ENV.SMED.070	MOLLEGES	Chemin du Bouscaron.	173 265 €	100 %	173 265 €	48 000 €	48 000 €				
2021.ENV.SMED.069	NOVES	Chemin du Jeu de Mail (Tr 2).	170 268 €	100 %	170 268 €	48 000 €	48 000 €				
2021.ENV.SMED.055	PARADOU	Chemin de Saint Eloi et impasse du Chichois.	135 663 €	100 %	135 663 €	48 000 €	48 000 €				
2021.ENV.SMED.016	PELISSANNE	Rue Fontainebleau.	226 537 €	64 %	145 242 €	48 000 €	48 000 €	36 %	81 294 €	32 518 €	32 518 €
2021.ENV.SMED.027	PEYROLLES-EN-PROVENCE	Rue des Ecoles et Rue Clément Carbonnel (RD62a).	105 753 €	24 %	25 625 €	10 250 €	10 250 €	76 %	80 128 €	32 051 €	32 051 €
2021.ENV.SMED.039	ROGNONAS	Petit chemin d'Arles (Tr 2).	129 667 €	100 %	129 667 €	48 000 €	48 000 €				
2021.ENV.SMED.076	SAINT-CHAMAS	Rue Marceau Gautier, Avenue des 53 (Tr 3).	119 447 €	100 %	119 447 €	47 779 €	47 779 €				
2021.ENV.SMED.001	SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	Allée de la plage d'Arthur (Tr 2), Allée de Patorgue et Saint Louis.	161 159 €	100 %	161 159 €	48 000 €	48 000 €				
2021.ENV.SMED.010	THOLONET	Avenue Louis Destrem (RD 64E en agglomération) + Chemin Brunette et Belle Fille.	192 502 €	100 %	192 502 €	48 000 €	48 000 €				
			3 101 269 €			734 440 €	734 440 €			64 569 €	64 569 €
					ENVELOPPE 2021 :	700 000,00 €	<i>Reste à répartir :</i>		ENVELOPPE 2021 :	500 000 €	<i>Reste à répartir :</i>
							-34 440 €				435 431 €

Article 2 : Autorise le Président à signer les conventions de financement et lancer et signer les marchés d'études et de travaux pour lesquels le SMED13 est maître d'ouvrage

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,



**Le Président,
Didier KHELFA**